

# **CONSEILS EN EDUCATION**

## **1-Erreurs à ne pas commettre .**

### **A- VOULOIR TOUT DE SUITE.**

L'éducation est une école de patience, où l'on explique puis on applique avant de recommencer. De leur côté les chiens testent, avant de contester. Je vous invite donc en dehors des cours à consacrer chaque jour quelques minutes à votre chien afin de répéter dans un environnement différent du club les exercices travaillés pendant les cours afin de déconditionner votre animal.

Variez les ordres, les heures, les lieux afin de ne pas robotiser.

### **B- L'AVARICE**

Beaucoup de maîtres sont avares de récompenses. Etonnamment, ils le sont moins de sanctions ou de punitions.

Quant le chien commet une erreur, on pense à le sanctionner. A l'inverse, quand il agit correctement, on oublie très souvent de lui faire savoir que s'est bien.

### **C- PENSER EN HUMAIN**

Votre chien ne pensera jamais comme un humain. Pensez "chien" et soyez un bon professeur : être savant est différent d'être pédagogue, surtout quand votre élève ne "parle" pas le même langage. Je vous invite à vous mettre au niveau de votre chien .

### **D- EVITER LES COMPARAISONS**

Comparer son chien actuel avec d'autres chiens, et surtout avec son ancien chien s'il était de la même race. Votre animal a des qualités que n'avait sans doute pas l'autre, il aura aussi des défauts. Sachez que comme chez les humains il existe "des bons à rien " mais il n'y à jamais chez le chien de "mauvais en tout".

### **E- C'EST PAS MOI, C'EST LUI !**

Lorsque quelque chose ne va pas dans l'éducation du chien, il est fréquent que l'on entende dire: " Quel idiot,il ne comprend décidément rien à rien". C'est facile de tout mettre sur le dos du chien sans se remettre soi-même en question.

### **F -VIENS PRENDRE TA CLAQUE !**

On ne le répétera jamais assez, on ne sanctionne jamais son chien après l'avoir appelé. Même s'il a commis une grosse bêtise ou s'il vous a fait attendre très longtemps. Venir vers vous doit toujours rester POSITIF, quoi qu'il arrive.

## G) FRAPPER SON CHIEN

On peut le faire, mais le moins souvent possible. C'est comme un enfant à qui l'on met une claque, il ne va pas en mourir, ni même être considéré comme un enfant battu. Mais la claque doit être donnée pour un motif valable, au moment opportun, et dosée par rapport au chien, à son âge, à son caractère.

## 2-QUELQUES CONSEILS D'EDUCATION

-

### La propreté :

#### Quand mon chien n'est pas propre :

Le premier but de l'éducation du chiot et l'apprentissage de la propreté. A l'inverse du chat ,le chiot n'est généralement pas propre lorsqu'il arrive chez vous. Pourtant même s'il ne sait pas grand chose, le chiot a déjà acquis des habitudes. Pour enseigner au chiot ce que nous attendons de lui, il faut le guider et le récompenser à chaque succès. La méthode punitive n'est certainement pas la plus efficace car la punition est un processus aversif destiné à entraîner l'interruption d'une séquence comportementale . A l'inverse la récompense est un processus agréable destiné à renforcer la probabilité de production d'une séquence comportementale. Le comportement de miction commence par une recherche olfactive du lieu d'émission, puis de l'élimination et enfin, par une vérification de la trace laissée. Un chiot qui mène une vie régulière fait à peu près ses besoins au même moment.

(réveil,activité,besoins/repas,activité,besoins).Il sera opportun de sortir son chien et de le conduire dans un endroit préalablement défini afin qu'il retrouve ses odeurs. Une fois la miction et la défécation effectuées la récompense sera effective en fin de séquence. Il est important de ne pas rentrer le chien immédiatement car la sortie est souvent pour l'animal un moment de plaisir.

Il faut être conscient que cet apprentissage même très bien mené n'empêche pas des oublis. La continence n'est parfaite qu'après la puberté et une erreur ne remet pas cette éducation en cause.

Chez le chien **adulte** la malpropreté peut avoir diverses origines.

Il peut s'agir de:

#### a) Malformations

- Uretère ectopique
- Anomalie sphinctérienne
- Troubles de l'appareil locomoteur

#### b) Infections

- Cystites et Vaginites
- Entérites avec maldigestion

#### c) Troubles du comportement

- Chiens mal éduqué qui se cache
- Chiens émotifs
- Chien dont la propreté est approximative
- Malpropreté liée à la peur du retour du maître
- Malpropreté liée à un attachement anormal
- Syndrome H.S.H.A

- Phobies de privation
- Trouble hiérarchique
- Malpropreté liée à la vieillesse
- Malpropreté et dépression

Dans tous les cas ou vous constatez une anomalie chronique liée à la malpropreté de votre animal, contacter votre vétérinaire.

-mon chien ne cesse d'aboyer et mes voisins se plaignent

Aucun texte de loi ne vous interdit d'héberger un animal(chien,chat etc..)mais pour votre tranquillité et celle de votre compagnon, il ne doit gêner personne (aboiements incessants,dégâts dans les parties communes de résidence,défécations), d'où la nécessité d'avoir un chien bien éduqué.

Aboyer est naturel pour notre compagnon. Trop aboyer c'est gênant. Les cris et les plaintes de nos chiens peuvent devenir sources de conflits avec nos voisins et ces excès sont sanctionnés par la loi.

Le problème des aboiements se rencontre en tous lieux. Deux intérêts contradictoires sont toujours en présence:

- celui du maître qui ne peut envisager que l'on interdise à son chien d'aboyer
- celui des "autres" qui ont le droit à une certaine tranquillité et à un calme suffisant.

Les deux parties doivent faire cependant preuve d'une certaine tolérance sans quoi la vie devient rapidement impossible.Les limites ne sont du reste pas toutes les mêmes pour chacun d'entre nous;certaines personnes sont plus sensibles au bruit que d'autres.

La loi en général, s'appuie sur des normes objectives et ne peut, elle aussi, que recourir à cette notion de limite, sans toutefois en fixer les seuils précis. C'est là toute la difficulté de la définition du passage d'un trouble normal de voisinage à un trouble jugé anormal.

Avant de mettre en route des démarches administratives ou judiciaires qui ne pourront que nuire à la bonne relation de voisinage, il est préférable d'entreprendre une démarche personnelle afin d'avertir verbalement les maîtres de la gêne subie du faits des aboiements ou des plaintes.